

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°98/06/2018 : MUSEE INGRES - PRET D'OEUVRES D'ART POUR L'EXPOSITION "LA VIE ARTISTIQUE AU TEMPS DE BONAPARTE » AU PALAZZO REALE DE MILAN

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absent : 1

Madame, Monsieur Thierry VIALLO

**Monsieur Alain CRIVELLA donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'exposition *Ingres et la vie artistique au temps des Bonaparte* valorise la peinture et la sculpture de la période entre 1780-1820. « Composé de réalisme et d'idéal », selon Delacroix, David ouvre, la voie à ses disciples de Girodet à Ingres, chez qui s'exacerbe l'héritage du maître.

En partenariat avec le musée Ingres de Montauban et différentes institutions de la Ville de Milan, l'exposition du Palazzo Reale est la première, en Italie, à restituer la création de cette période historique. Parmi les villes de la péninsule envahie, Milan joua un rôle fondamental et connut un moment de forte prospérité. En matière de mécénat, de nouveaux acteurs surgissent tel l'incroyable Sommariva. « Protecteur éclairé de tous les arts » (Stendhal), il patronne David, Prud'hon, Gérard, Guérin et Girodet à Canova.

Le Commissariat général de l'exposition est assuré par M. Piraina, directeur des galeries du Palazzo Reale de Milan et M. Alberto Rossetti, P.D.G. de Civita Mostre.

Le Commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Florence Viguier-Dutheil, conservateur en chef du patrimoine et directrice du musée Ingres et s'appuie sur le comité scientifique composé par Adrien Goetz, membre de l'Institut de France – Académie des Beaux-Arts; Stéphane Guégan, historien de l'art, Frédéric Lacaille, Conservateur au musée national du château de Versailles, Isabella Marelli, Conservatrice à la Pinacoteca di Brera et Gennaro Toscano, Professeur des universités et conseiller scientifique et culturel à la Bibliothèque nationale de France, Richelieu.

La Ville de Montauban participe à cette manifestation par le prêt d'un important ensemble d'œuvres de la collection du musée Ingres (peintures, dessins...) dont la liste est jointe.

L'exposition se déroulera du 28 février au 23 juin 2019 au Palazzo Reale de Milan,

En échange de ce prêt et du travail fourni, la Société CIVITA Mostre (représentée par M. Alberto Rossetti, Président Directeur Général (Piazza Venezia, 11, 00187 Rome) versera un mécénat (loans fees) de 70 000 € à la Ville de Montauban destiné à participer à la valorisation des collections du musée Ingres.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention avec la Société Civita Mostre relative à l'organisation de l'exposition et au prêt d'œuvres d'art appartenant au musée Ingres de Montauban dans le cadre de l'exposition « Ingres et la vie artistique au temps des Bonaparte »,
- accepter le mécénat de 70 000 €, représentant la contrepartie financière de ce prêt,
- autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

27 JUIN 2018

De sa publication et/ou notification le :

27 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire

Brigitte BAREGES

